

Le salariat à statut
Sous la direction de
Marie Cartier, Jean-Noël Retière et Yasmine Siblot

2010

Presses universitaires de Rennes
www.pur-editions.fr

A TRAVERS la question du « salariat à statut » l'ouvrage aborde de façon originale la sociologie et l'histoire des formes d'emploi, mais aussi des classes populaires. À la différence des nombreuses études consacrées aux salariés précaires, il porte sur des salariés dont la relation de travail est régie par des dispositions spécifiques (lois, règlements) comportant notamment la sécurité de l'emploi (mais aussi des droits et des protections singuliers), et se centre plus spécifiquement parmi eux sur les ouvriers et les employés. Développés à la fin du XIX^e siècle puis à la Libération, les emplois à statut ont été inventés du fait de préoccupations stratégiques ou pour favoriser l'intervention économique et sociale de la puissance publique. Mais ce mode de gouvernement de la main d'œuvre a aussi constitué un support décisif de sécurisation des conditions d'existence et de considération sociale au sein des groupes populaires, et des formes particulières de morale professionnelle comme de mobilisation collective y sont attachées.

L'ouvrage propose un large ensemble d'études de cas propice à saisir les processus d'invention des dispositions statutaires, à en décrire la nature et à appréhender les cultures professionnelles et les modes de vie qui s'y trouvent associés : dockers et ouvriers d'État y côtoient des employés d'entreprises publiques (télécommunications), de régies (transports), et des fonctionnaires et agents des collectivités locales (éboueurs, agents administratifs) ou de l'hôpital. Ce regroupement inédit permet de faire ressortir la diversité de ces situations d'emploi et de travail, mais aussi les enjeux similaires que recèlent ces emplois d'exécution à statut pour les hommes et les femmes qui les occupent. Il souligne aussi combien les statuts sont aujourd'hui mis à l'épreuve tant ils incarnent ce que le management libéral réprouve au premier chef : une relation salariale assortie de protections garanties. Ce sont ainsi des identités collectives et un rapport au travail singuliers que l'effritement des statuts vient déstabiliser.